À À retourner au plus tard le 7 juillet 2023 à votre gestionnaire de scolarité > Composante (UFR/département, École, Institut) > année universitaire **DEMANDE DE VALIDATION D'UE DU SEMESTRE 8** Code de l'Éducation | articles R613-32 à D613-50, en application des articles L613-3 et L613-4. Numéro étudiant ·e UT2J Date de naissance Nom Prénom > INSCRIT-E EN Pour déposer une demande de validation d'UE, vous devez en premier lieu avoir Ces acquis doivent relever d'un niveau supérieur ou équivalent à l'UE dont vous été admis-e et inscrit-e dans la formation suite à une demande d'admission, une souhaitez obtenir la validation. Exemple : pour demander la validation d'une UE demande de validation des études supérieures (VES) ou de validation des acquis de Master 1, vous devez justifier avoir acquis des connaissances et compétences professionnels (VA85). de niveau bac+4 minimum. Vous devez avoir suivi et validé, en France ou à l'étranger, une ou des formations Si vous vous réorientez en interne à l'UT2J, que vous avez capitalisé une UE et en lien avec le diplôme pour lequel vous demandez une validation. Pour chaque que cette UE est proposée dans votre nouveau diplôme, elle sera automatique-UE dont vous demandez la validation, vous devez préciser et justifier des connaisment prise en compte lors de l'inscription pédagogique. La présente demande de sances et compétences correspondantes acquises au cours de vos études. validation d'UE n'est donc pas nécessaire dans ce cas. Pièces à joindre obligatoirement □tout document (relevé de notes, attestation de réussite...) attestant de la validation durant vos études antérieures du des enseignements équivalent·s aux UE dont vous demandez la validation. □ le programme ou contenu détaillé des enseignements suivis et validés. □ le Supplément au diplôme (ou annexe descriptive au diplôme) si vous avez obtenu une licence ou un master en France ou un diplôme équivalent d'un établissement étranger relevant de l'espace européen de l'enseignement supérieur. **COCHEZ LES UE DONT VOUS DEMANDEZ LA VALIDATION DÉCISION DU JURY** Justifiez votre demande pour chaque UE en précisant les connaissances et compétences acquises. Validation Note sur 20 ☐ ► UE 801 ☐ ► UE 802 ☐ ► UE 803 ☐ ► UE 804 ☐ ► UE 805 ► UE 806

À titre de recours gracieux, le·la candidat·e peut saisir le·la président·e du Jury VES en vue d'une audition, dans les 8 jours suivant la date de réception de la notification.

Le recours contentieux peut être déposé dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

NB : Le jury de validation a la possibilité d'attribuer une note comprise entre 10/20 et 20/20 à l'UE ou au semestre. Cette note, affectée du coefficient correspondant, sera prise en compte pour tout calcul de moyenne. À défaut, c'est la note de 10/20, affectée du coefficient

Signature de l'étudiant·e

Cachet et signature du de la président e du jury

☐ Aucune validation



Nom

LV ou option

Date

Date

correspondant, qui sera prise en compte.